

# Acte à classer

DEL\_0036\_2023

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour  
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-04-18T13-56-38.00 ( MI244559362 )

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20230412-DEL\_0036\_2023-BF ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : del\_0036\_2023\_vote\_budget\_primitif\_2023\_budget\_an...  
exe\_spanc

Date de décision : 12/04/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : pesallpjdobBP2023 SPANC 832023... Multicanal : Non

Pièces jointes :

del\_0036\_2023\_vote bu... Type PJ : 70\_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/23 à 13:56

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 18/04/23 à 13:56

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 18/04/23 à 14:03

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	41
Votants par procuration	9
Absents	4
Total des votes	50

7. Finances locales  
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq avril 232023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme. BOURNISIEN

**TITULAIRES EXCUSES** : M. GIRARD, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BURET, M. MAUVIEUX, M. SENINCK

**SUPPLEANTS PRESENTS** : M. BESSARD, M. LÉBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT, Mme MONTIER

**PROCURATIONS** : M. GIRARD à M. SIMON, Mme ROULAND à M. BISSON, M. LEROY à M. COUREL, M. BONVOISIN à M. TIHY, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. DARMOIS, M. MAUVIEUX à M. VALLEE, M. BLAS à Mme BOURNISIEN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. FOURNIER

**DEL\_0036\_2023\_Vote du Budget Primitif 2023 –Budget annexe SPANC.**

La présente délibération a vocation à synthétiser les données de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget primitif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle est voté par chapitres avec reprise des résultats et restes à réaliser 2022 puisque le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés lors de la présente séance.

Les dépenses et recettes inscrites s'appuient sur les orientations budgétaires présentées lors de la Commission Finances du 14 mars 2023.

Le budget primitif 202 s'équilibre à 503 507.34 € pour la section de fonctionnement et à 177 834.29 € pour la section d'investissement soit un budget total de 681 341.63 € avec reprise de résultat.

Présentation générale du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Les recettes prévisionnelles de fonctionnement** s'élèvent à 503 507.34 € dont 315 507.34 € de résultat de fonctionnement reporté (002) pour l'exercice 2022 du budget annexe SPANC répartie comme suit par chapitre :

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	188 000.00		188 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Recettes d'exploitation - Total	188 000.00		188 000.00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				315 507.34
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				503 507.34

Les ventes de produits (70) correspondent à la redevance assainissement non collective facturée aux usagers pour la somme de 188 000 €.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 503 507.34 € se répartissent comme suit par chapitres :

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	157 600.00		157 600.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	177 862.90		177 862.90
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 900.00		24 900.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 000.00		22 000.00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.	220.00	19 147.90	19 367.90
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		101 776.54	101 776.54
	Dépenses d'exploitation - Total	382 582.90	120 924.44	503 507.34
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				503 507.34

Les charges à caractères général (011) comprennent des charges diverses de fonctionnement du service tels que les fluides, les contrats, les fournitures diverses, le carburant, pour la somme de 157 600 €,

Les frais de personnel (012) comprennent les salaires, les charges, la médecine professionnelle, assurance statutaire, pour la somme 177 862.90 €.

Les autres charges de gestion courantes (65) correspondent au versement de la subvention à l'association du personnel, pour la somme de 24 900 €.

Les charges exceptionnelles (67) comprennent les annulations de titres sur exercices antérieurs, pour la somme 22 000 €.

Les dotations aux provisions (68), pour la somme de 220 €, correspondant aux provisions des actifs circulants.

L'amortissement des biens (042) pour 19 147.90 €.

Le virement à la section d'investissement (023) s'élève à 101 776.54 €.

Section d'Investissement – Dépenses-

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 177 834.29 € se répartissent comme suit par chapitres :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	89 351.00		89 351.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	88 483.29		88 483.29
45x-1	Total des opérations pour compte de tiers			
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses d'investissement - Total	177 834.29		177 834.29
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				177 834.29

- *Chapitre 20* : immobilisations incorporelles – pour la somme de 89 351 € correspond à des logiciels divers.
- *Chapitre 21* : Immobilisations corporelles – l'inscription de 88 483.29 € correspond à des équipements divers dont un véhicule.

Les recettes s'élèvent à 177 984.29 € se répartissent comme suit par chapitres :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	125.00		125.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		19 147.90	19 147.90
45x-2	Total des opérations pour compte de tiers	18 573.00		18 573.00
021	Virement de la section d'exploitation		101 776.54	101 776.54
	Recettes d'investissement - Total	18 698.00	120 924.44	139 622.44
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				38 211.85
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				177 834.29

- Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves : couverture du déficit pour la somme de 125 € correspondant au remboursement du FCTVA ;
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transferts entre section pour la somme de 19 147.90 € correspondant à l'amortissement des biens ;
- Chapitre 45 –n à des régularisations d'écritures pour compte des tiers (travaux réalisés chez des particuliers)
- Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement : 101 776.54 €.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 29 mars 2023,

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du Budget annexe SPANC avec la reprise des résultats et les restes à réaliser 2022 à hauteur de 503 507.34 € en fonctionnement et 177 834.29 € en investissement, crédits répartis comme suit par chapitre :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :

- 011 charges à caractère général : 157 600€
- 012 frais de personnel et charges assimilées : 177 862.90 €
- 65 autres charges de gestion courante : 24 900 €
- 67 charges exceptionnelles : 22 000 €
- 68 dotations aux amortissements et provisions : 220 €
- 023 virement à la section d'investissement : 101 776.54 €
- 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 19 147.90 €

Recettes :

- 70 ventes de produits fabriqués : 188 000 €
- 002 reprise du résultat : 315 507.34 €

**Section d'investissement :**

Dépenses :

- 20 immobilisation incorporelles : 89 351 €
- 21 immobilisations corporelles : 88 483.29 €

Recettes :

- 10 dotations, fonds divers et réserves : 125 €
- 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 19 147.90 €
- 021 virement de la section de fonctionnement : 101 776.54 €
- 001 excédent d'investissement reporté : 38 211.85 €
- 45 comptabilité distincte rattachée : 18 573 €

Pont-Audemer, le 12 avril 2023  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

